



Municipalité du Village de Stukely-Sud

101, Place de la Mairie

Stukely-Sud, Québec JOE 2J0

Adresse courriel : info@stukely-sud.com

Téléphone : 450-297-3407 Télécopieur : 450-297-3759

AVIS

BAC DE COMPOSTAGE

DISTRIBUTION ENTRE LE 20 ET LE 31 AOÛT 2018

Le petit nouveau arrive bientôt!!!! Votre bac de matières organiques (compostage) vous sera livré si ce n'est pas déjà fait entre le 20 et 31 août dans votre entrée de cour. Il est important de ne pas commencer à utiliser le bac brun. Vous serez informés via le site internet et par le bulletin municipal de la date de la première collecte. Lorsque la date sera définie alors vous pourrez utiliser votre bac pour le compostage une semaine avant la cueillette des matières organiques. N'oubliez pas de récupérer votre mini bac à l'intérieur de votre bac de compostage.

Merci !



MATIÈRES ACCEPTÉES

3 règles simples et faciles / Rappel de ce qui va dans le bac brun

1. Est-ce que ça se mange ? Ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange ?

Crus, cuits, frais ou avariés : Tous les résidus de préparation de repas et tous les restants de table

- Fruits, légumes (pelures, noyaux et épis inclus)
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer (peau, os, carcasses, carapaces et coquilles inclus)
- Noix, œuf (coquilles incluses)
- Produits laitiers solides ou semi-solides
- Pains et pâtes alimentaires
- Produits de boulangerie, pâtisserie et confiserie
- Grains de café, feuilles de thé et tisanes (sachets et filtres à café inclus, mais sans broche)
- Aliments périmés (sans emballage)
- Légumineuses et riz
- Nourriture pour animaux
- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte

2. Est-ce que c'est du papier ou du carton ?

Papier ou carton souillé par des aliments ou servant à emballer des aliments

- Boîtes de pizza, boîtes de livraison de repas et assiettes et gobelet de carton non cirées, non glacées, non laminées et sans agrafe
- Moules en papier pour muffins ou gâteaux, papier parchemin
- Essuie-tout, serviettes de table et nappes en papier, mouchoirs (sans produits chimiques)
- Journaux et circulaires non glacés et sans agrafe pour emballer les résidus alimentaires
- Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur (ex : BAG TO EARTH / SAC AU SOL)

3. Est-ce que c'est un résidu de jardin ?

- Feuilles
- Longues herbes
- Fleurs, plantes (envahissantes exclues), résidus d'entretien des plates-bandes, de désherbage et de sarclage
- Cônes et aiguilles de conifères
- Paille, foin et chaume
- Terre d'empotage et terreau
- Petites branches (moins de 4 cm de diamètre et 60 cm de longueur), retailles de haies, écorce
- Petites racines
- Copeaux de bois non traités

Autres matières compostables aussi acceptées

- Cheveux, poils et plumes
- Bâtons de friandises glacées, cure-dents et brochettes en bois
- Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique exclus)
- Cendres froides (refroidies 72 heures minimum)
- Litières pour animaux EN VRAC ou en sac de papier
- Fumier de poule ou de cheval
- Bran de scie

MATIÈRES REFUSÉES

En plus des exclusions indiquées dans la liste des matières acceptées

Sacs de plastique

Tous les sacs de plastique !

- Sacs de plastique régulier
- Sacs de plastique biodégradable
- Sacs de plastique oxobiodégradable
- Sacs de plastique compostable

Matières recyclables

- Papiers et boîtes cirés
- Papiers et boîtes glacés (ex. : photos, revues, certains circulaires)
- Papiers et cartons laminés (ex. : tasses de papier pour breuvages, verres à boisson gazeuse, cartons de crème glacée, boîtes de repas congelés)
- Contenants multicouches (ex. : pintes de lait, boîtes de jus, Tetra Pak, Tetra Brik)
- Bouteilles, contenants, emballages, sacs ou objets en plastique
- Bouteilles, contenants ou objets en verre
- Canettes, contenants, emballages, ou objets en métal

Résidus de construction, rénovation, démolition

- Céramique
- Résidus de construction, rénovation et démolition
- Bois traité, teint ou peint, contreplaqué, et gypse
- Gravier de rue, roches, pierres
- Béton, asphalte

Résidus domestiques dangereux

- Matières traitées aux pesticides et aux produits chimiques
- Huiles usées, peintures, essence, etc.
- Batteries et piles
- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matériel informatique et électronique

Résidus de jardin particuliers

- Plantes envahissantes (ex. : myriophylle à épis, berce du Caucase, herbe à puce, herbe à poux, etc.)
- Bûches et souches d'arbres

Autres résidus aussi refusés

- Styromousse
- Animaux morts et parties d'animaux
- Couches et produits sanitaires (ex. : soie dentaire, coton tige, serviettes hygiéniques, tampon, ouates, lingettes, etc.)
- Textiles synthétiques (ex. : polyester, nylon, lycra), torchons, nappes, etc.
- Sacs d'aspirateurs et leur contenu
- Charpie de sècheuses et feuilles d'assouplissant
- Briquette de barbecue
- Chandelle
- Gomme à mâcher
- Mégots de cigarettes
- Tout produit ou emballage de plastique compostable même si certifié